



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Le recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités d'Aquitaine

à

Mesdames et messieurs les enseignants des classes de
collèges publics et privés sous contrat de l'académie de
Bordeaux
S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Bordeaux, le 21/06/2016.

Objet : ressources afin d'accompagner la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé.

Rectorat

Inspection
Pédagogique
Régionale

L'accompagnement personnalisé s'adresse à tous les élèves selon leurs besoins ; il est destiné à soutenir leur capacité d'apprendre et de progresser, notamment dans leur travail personnel, à améliorer leurs compétences et à contribuer à la construction de leur autonomie intellectuelle. (Arrêté du 19/05/2015).

Cette pratique pédagogique mobilise toutes les compétences professionnelles des enseignants (définies au B.O. du 25 juillet 2013). Certaines le sont plus particulièrement dans le cadre de l'AP.

Affaire suivie par :
Frédéric Blanc
Doyen des IA-IPR
Pierre Lacueille
DAFPEN

- identifier les besoins des élèves en lien avec les objectifs d'apprentissage du socle commun ;
- différencier les situations d'apprentissage proposées ;
- permettre à l'élève d'identifier ses progrès ;
- construire un projet d'AP, s'organiser, communiquer, partager.

Afin de vous accompagner dans ces pratiques, j'ai mobilisé le service de la formation (DAFPEN) et les inspecteurs. Ainsi, vous :

- bénéficiez d'un plan de formation d'ampleur qui se poursuivra au cours de la prochaine année scolaire.
- trouverez en PJ des recommandations et conseils pour mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé. J'ai tenu à ce que ces derniers soient accompagnés d'exemples concrets de situation de différenciation pédagogique dans chaque discipline.

De plus, j'ai demandé aux inspecteurs de vous aider dans la mise en œuvre de l'accompagnement l'an prochain, par le biais de visites conseils. En tenant compte du caractère nouveau de ce dispositif, ces visites ne rentreront pas dans le cadre habituel des inspections et ne donneront par conséquent pas lieu à une évaluation de vos compétences professionnelles.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation au profit de la réussite des élèves.

Olivier DUGRIP

Me : frederic.blanc2
@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de Carayon-
Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex